



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

**Le Conseil Municipal se réunira à la mairie,
le jeudi 28 mars 2024 à 20h30.**

Affiché, le 22 mars 2024

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

Adoption du procès-verbal du 7 mars 2024.

I-Délibérations

1. Compte de gestion 2023,
2. Compte administratif 2023,
3. Affectation du résultat 2023,
4. Budget primitif 2024,
5. Subvention aux associations 2024,
6. Vote des taux d'imposition communaux - Année 2024,
7. Demande de subvention au conseil départemental au titre du fond d'aide en faveur de l'équipement des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) pour l'acquisition de gilets pare-balles et terminaux portatifs de radiocommunication,
8. Organisation générale du temps partiel,
9. Modifications du tableau des effectifs du personnel communal - Transformation de poste.

II-Informations

**Le Maire,
Laurent DELPECH**

